

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD425

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,  
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, Mme Josso, M. Orphelin, M. Pancher,  
Mme Pinel et M. Pupponi

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 12 H, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les modalités d'établissement d'un cadre fiscal favorable à l'économie circulaire pour les collectivités territoriales à statut particulier mentionnées à l'article 72 de la Constitution ainsi que pour la collectivité territoriale de Corse.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article demande au Gouvernement de déterminer les modalités afin d'établir un cadre fiscal favorable à l'économie circulaire dans les collectivités à statut particulier et à la collectivité territoriale Corse.